

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, *le vendredi 11 mai 2012 à 19 hrs 30.*

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

1. Modification du règlement du Centre sportif – Approbation.

Fait à Tellin, le 03 mai 2012.

Par le Collège :

La secrétaire communale,

La Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

BOEVE-ANCIAUX Fr.